

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER)
SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE
TUNIS
AU CAPITAL SOCIAL DE 30.456.415,940 DINARS
SIEGE SOCIAL : 13, RUE IBN ABI DHIAF, ZONE INDUSTRIELLE SAINT GOBAIN
MEGRINE RIADH, 2014, BEN AROUS - TUNISIE
MATRICULE FISCAL : 013751 D/A/M/000

CONVOCATION A UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, devant se tenir le mercredi 30 septembre 2020 à 10h30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, 1053, Tunis - Tunisie, les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election de deux (2) administrateurs indépendants ;
2. Ratification de l'élection d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société par l'Assemblée Générale Spéciale des actionnaires minoritaires de la Société ;
3. Approbation de la composition définitive du Conseil d'Administration de la Société ;
4. Validation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration tenus le 3 juillet 2020 et le 26 août 2020 ;
5. Questions diverses ; et
6. Pouvoirs pour formalités.

P/Le Conseil d'administration

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER)
SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE
TUNIS

AU CAPITAL SOCIAL DE 30.456.415,940 DINARS

SIEGE SOCIAL : 13, RUE IBN ABI DHIAF, ZONE INDUSTRIELLE SAINT GOBAIN

MEGRINE RIADH, 2014, BEN AROUS - TUNISIE

IDENTIFIANT UNIQUE : 013751 D

MATRICULE FISCAL : 013751 D/A/M/000

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020 A 10H30

PREMIERE RESOLUTION

A la suite du lancement de l'appel à candidatures pour l'élection de deux (2) administrateurs indépendants, les élections réalisées par les actionnaires de la Société aboutissent à l'élection de messieurs ● et ●.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide donc de nommer monsieur ● et monsieur ●, en qualité d'administrateurs indépendants de la Société, et ce pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2020, 2021 et 2022, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers clos le 31 décembre 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

Prenant la parole, le Président informe les actionnaires de la Société que l'Assemblée Générale Spéciale des actionnaires minoritaires de la Société, tenue aujourd'hui à 10h, a décidé de nommer monsieur ●, en qualité d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société, et ce pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2020, 2021 et 2022, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers clos le 31 décembre 2022.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier cette nomination.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence des élections tenues aujourd'hui relatives à l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires et aux administrateurs indépendants, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la composition définitive du Conseil d'Administration de la Société, et ce de la manière suivante :

- (i) Monsieur Nabil TRIKI ;
- (ii) La société HAN TN, représentée par monsieur David Rey ;
- (iii) La société Value Consulting, représentée par madame Hela Hariz ;
- (iv) La société BIAT Capital Risque, représentée par monsieur Karim Ghenim ;
- (v) Monsieur Edouard Pontet ;
- (vi) Monsieur ● ;
- (vii) Monsieur ● ; et
- (viii) Monsieur ●.

Le mandat de ce Conseil d'Administration de la Société couvrira les exercices sociaux 2020, 2021 et 2022, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers clos le 31 décembre 2022.

QUATRIEME RESOLUTION

Prenant la parole, le Président informe que les réunions du Conseil d'Administration tenus le 3 juillet 2020 et le 26 août 2020 se sont tenus sans la présence ni de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ni des administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide donc de valider les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration tenus le 3 juillet 2020 et le 26 août 2020.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER)
SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE
TUNIS
AU CAPITAL SOCIAL DE 30.456.415,940 DINARS
SIEGE SOCIAL : 13, RUE IBN ABI DHIAF, ZONE INDUSTRIELLE SAINT GOBAIN
MEGRINE RIADH, 2014, BEN AROUS - TUNISIE
MATRICULE FISCAL : 013751 D/A/M/000

CONVOCATION A UNE ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE

Les actionnaires minoritaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à une Assemblée Générale Spéciale, devant se tenir le mercredi 30 septembre 2020 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, 1053, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Election d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société ;
et
- 2- Pouvoirs pour formalités.

P/Le Conseil d'administration

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER)
SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE
TUNIS

AU CAPITAL SOCIAL DE 30.456.415,940 DINARS

SIEGE SOCIAL : 13, RUE IBN ABI DHIAF, ZONE INDUSTRIELLE SAINT GOBAIN

MEGRINE RIADH, 2014, BEN AROUS - TUNISIE

IDENTIFIANT UNIQUE : 013751 D

MATRICULE FISCAL : 013751 D/A/M/000

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020 A 10 HEURES

PREMIERE RESOLUTION

A la suite du lancement de l'appel à candidatures pour l'élection d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société, les élections réalisées par les actionnaires minoritaires de la Société aboutissent à l'élection de monsieur ●.

L'Assemblée Générale Spéciale décide donc de nommer monsieur ●, en qualité d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société, et ce pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2020, 2021 et 2022, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers clos le 31 décembre 2022.

Cette nomination sera ratifiée par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, convoquée ce jour à 10h30.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Spéciale confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.